

## Prix pour les prestations de dédouanement de CFF Cargo SA

Valable à partir du **01.2024**

---

### Contenu

---

1.	Généralités	2
2.	Dispositions	2
3.	Prix et conditions pour les prestations de dédouanement	2

## 1. Généralités

---

CFF Cargo SA vous propose des prestations complètes pour vos trafics d'importation et d'exportation et se charge de toutes les formalités douanières en relation avec le transport ferroviaire. L'offre comprend les prestations suivantes:

- ➔ Dédouanement des wagons dans toute la Suisse et à tous les postes frontières
- ➔ Dédouanement de wagons isolés, trains complets et conteneurs
- ➔ Dédouanement de camions en amont et en aval du transport ferroviaire

Outre des prix compétitifs, vous bénéficiez plus particulièrement des avantages suivants :

- ➔ Traitement rapide et correct à la frontière ou au terminal
- ➔ Démarches simplifiées, un seul interlocuteur pour toutes les démarches opérationnelles
- ➔ Conseil individuel avant le transport

## 2. Dispositions

---

La monnaie définie dans le contrat de fret est déterminante pour la facturation des prestations de dédouanement. Pour les contrats en euros, les prix seront en EUR, pour les contrats en francs suisses, les montants seront en CHF. Sous réserve de disposition contraire, c'est le cours du jour qui s'applique.

## 3. Prix et conditions pour les prestations de dédouanement

---

Vous trouverez les prix des prestations douanières dans le récapitulatif suivant:

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF	Prix en EUR
<b>Tarifs horaires conformément au « Prix et conditions de CFF Cargo SA »</b>				
1020	Contrôle technique Cargo (CTC)	Par heure	140.–	
1021	Agent de manœuvre	Par heure	140.–	
1022	Conducteur de locomotive de manœuvre	Par heure	140.–	
1023	Locomotive de manœuvre	Par heure	143.–	
1129	Personnel de bureau, déclarant en douane	Par heure	152.–	168.-

---

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF	Prix en EUR
<b>3.1. Dédouanement Suisse</b>				
<b>3.2.1. Dédouanement à l'importation sans vérification douanière</b>				
4201	Déclaration importation jusqu'à 2 deux positions tarifaires	Wagon/ GC/CM	50.–	53.–
4213	Taxe eDec (déclaration électronique)	Déclaration	8.-	9.-
4202	Par position tarifaire supplémentaire	Wagon/ GC/CM	8.–	9.-
4207	Groupes de wagons, à partir du 3ème wagon, par wagon supplémentaire	Wagon/ GC/CM	21.–	23.–
<b>3.2.1. Dédouanement à l'exportation sans vérification douanière</b>				
4001	Annonce exportation jusqu'à 2 deux positions tarifaires	Wagon/ GC/CM	30.–	32.–
4013	Taxe eDec (déclaration électronique)	Déclaration	8.–	9.-
4002	Par position tarifaire supplémentaire	Wagon/ GC/CM	8.–	9.-
4007	Groupes de wagons, à partir du 3 <sup>ème</sup> wagon, par wagon supplémentaire	Wagon/ GC/CM	14.–	15.–
4035	Établir un certificat de circulation des marchandises EUR1	Unité	68.–	72.–
<b>3.2. Dédouanement EU</b>				
<b>3.3.1. Dédouanement à l'importation Italie sans vérification douanière (uniquement Chiasso)</b>				
4240	Dédouanement à l'importation jusqu'à 5 positions tarifaires	Wagon/ GC/CM		55.–
<b>3.3.2. Dédouanement à l'exportation Italie sans vérification douanière (uniquement Chiasso)</b>				
4040	Dédouanement à l'exportation, jusqu'à 5 positions tarifaires	Wagon/ GC/CM		48.–
4041	A partir de 6 positions tarifaires	Wagon/ GC/CM		60.–
<b>3.3.3. Déclaration de Sortie EU</b>				
4014	Décharge la procédure exportation EU par CFF Cargo à la gare de départ ou de frontière (Italie / Allemagne)	Wagon/ GC/CM	35.–	37.–

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF	Prix en EUR
<b>3.3. Procédures douanières de transit</b>				
4070/ 4170/ 4270	Procédure simplifiée de transit ferroviaire (vgVV), contrôle de garantie	Envoi	8.–	9.-
4171	T2 Corridor, Transfer de l'information à RailControl	Envoi	8.–	9.-
4172	ZE Corridor national (jusqu'au destinataire agréé)	Envoi	10.-	11.-
4179	Irrégularités de T2 Corridor et ZE Corridor national	Selon effort	Tarif horaire	
<b>3.4. Autres prestations douanières</b>				
<b>3.5.1. Procédures douanières diverses</b>				
4008 4208	Établir un passavant (exportation + importation) - Compte PCD de CFF Cargo - Compte PCD du client	Piece	90.- 68.-	95.- 72.-
4009 4209	Décharge d'un passavant (exportation + importation)	Piece	68.-	72.-
4019 4219	Acquit-à-caution (Transit Suisse interne) - 1. Wagon - Chaque autre wagon	Wagon/ GC/CM	75.- 21.-	80.- 23.-
4010	NCTS, Établissement (seulement départ Suisse) 1. Premier Wagon 2. Chaque autre wagon 3. à l'étranger avec arrivée en Suisse	Wagon/ GC/CM	1. 75.- 2. 21.- 3. Sur demande	80.- 21.- Sur demande
4211	NCTS, Décharge (seulement arrivée Suisse) - avec dédouanement à l'importation - sans dédouanement à l'importation	Wagon/ GC/CM	10.– Sur demande	11.– Sur demande
<b>3.5.2. Surcroit de travail divers</b>				
4003 / 4203	Vérification douanière Suisse et Italie	Selon effort	Tarif horaire	
4026	Contrôle de la radioactivité (IRME 90) uniquement Chiasso	Wagon	160.–	170.–
4218	Surveillance douanière pour envois sous contrôle douanier - avec part de fret Suisse - sans part de fret Suisse	Wagon/ GC/CM	incl. 21.–	23.-
4029 / 4229	Surcroit de travail du déclarant (au moins ¼ heure)	Selon temps effectif	Tarif horaire	
4090 / 4290	Dédouanement par des tiers en cours de route	Wagon/ GC/CM	35.–	37.–

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF	Prix en EUR
4291	Taxe d'acompte pour utilisation le compte PCD de CFF (droits de douane + TVA)	Montant de l'acompte	2% min. 13.–	
4031/ 4231	Demande de documents/documents de dédouanement (au moins ¼ heure)	Envoi	Tarif horaire	
4032/ 4232	Remisage de wagon, motif : documents ou instructions manquant(e)s (4031/4231 en sus)	Wagon/ GC/CM	150.–	160.–
4033/ 4233	Remisage d'un groupe de wagons, motif : documents ou instructions manquant(e)s (4031/4231 en sus)	Envoi	250.–	265.–
4034/ 4234	Prolongation du délai de déclaration/régime douanier (4001/4201 en sus)	Opération	34.–	36.–
<b>3.5. Services administratifs supplémentaires</b>				
4060/ 4260	Établir une facture séparée sur demande du client	Opération	10.–	11.–
4061/ 4261	Demande de documents supplémentaires pour la facture	Unité	3.–	3.50
4062/ 4262	Poste et affranchissement	Unité	8.–	9.-
4063/ 4263	Courrier recommandé (4062/4262 en sus)	Unité	5.–	6.-
4069/ 4269	Consultation douanière	Selon effort	Tarif horaire	

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
CIM	Règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire de marchandises. Annexe B de la COTIF (Convention relative aux transports internationaux ferroviaires)
CM	Caisse mobile
CP	Code de prestation
CW	Contrôle des wagons
DE	Déclaration d'exportation
Document T	Documents douaniers établis pour des marchandises non dédouanées ou en vue d'obtenir le statut douanier UE. Actuellement sous forme électronique grâce au système NCTS
E	Exportation
GC	Grands conteneurs/conteneurs de 20', 40'
I	Importation
IRME90	Documents d'accompagnement pour l'importation de débris métalliques depuis les pays hors de l'UE (importazione di Rottami metallici da paesi Extra U.E.)
LTM	Loi fédérale du 19 décembre 2008 sur le transport de marchandises par des entreprises de chemin de fer, de transport à câbles ou de navigation (Loi sur le transport de marchandises, LTM)
NCTS	New Computerized Transit System (Nouveau système informatisé de transit)
PCD	procédure centralisée de décompte OFDF
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

Chemins de fer fédéraux suisses CFF Cargo SA  
Service Clientèle  
Bahnhofstrasse 12  
4600 Olten  
Suisse

Téléphone Suisse 0800 707 100  
Téléphone Europe 00800 7227 2224  
[cargo@sbbcargo.com](mailto:cargo@sbbcargo.com)